



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
HAUTS-DE-FRANCE

Les Busards

princes des blés et alliés des campagnes

Les busards sont de gracieux rapaces migrateurs, reconnaissables à leur vol chaloupé, que nous avons la chance d'observer dans nos campagnes

3 espèces nichent de manière annuelle dans le Nord et le Pas-de-Calais : **le Busard cendré, le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux.**

Une 4^{ème} espèce particulièrement rare a fait son apparition en 2020 et 2023 dans le Pas-de-Calais : **le Busard pâle**, il s'agit des premières nidifications françaises.



Busard Saint-Martin mâle



Busard des roseaux mâle



Busard cendré mâle



Busard pâle mâle

SAVEZ-VOUS LE DISTINGUER ?

Si ces espèces semblent similaires, quelques détails permettent néanmoins de les distinguer.

• **LE BUSARD CENDRÉ ET LE BUSARD SAINT-MARTIN** sont relativement proches.

Les mâles sont majoritairement **gris** tandis que les **femelles** sont particulièrement **brunes**.

Le cendré est le plus petit et léger des deux espèces mais il diffère du Saint-Martin également par les proportions, le vol, la présence de barres alaires et de stries brun-roux sur le dessous. Les femelles se ressemblent fortement et seul un œil averti saura faire la distinction.

• **LE BUSARD DES ROSEAUX**, plus grand que le cendré et le Saint-Martin, possède lui aussi un dimorphisme sexuel, c'est-à-dire une distinction entre mâle et femelle. **Le mâle adulte est tricolore** (brun, gris et noir) tandis que la femelle est majoritairement brune avec un dessus de tête jaune-ocre.



Le saviez-vous ?

En Nord et Pas-de-Calais, ces 3 espèces de busards nicheuses sont classées sur la **LISTE ROUGE** UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

DES ESPÈCES À PROTÉGER !

Plusieurs menaces pèsent sur les busards. En voici quelques unes :

- **La prédation naturelle** par les carnivores (renard, fouine, etc.) et certains rapaces (milans notamment)
- **La raréfaction de la ressource alimentaire**, à l'origine de nichées moins précoces et moins importantes
- **Les conditions météorologiques** : les étés pluvieux peuvent impacter les populations de micromammifères dont ils sont friands
- **La pollution**, notamment liée aux intrants qui met à mal les chaînes alimentaires en milieu agricoles. Les conséquences sont indirectes, puisqu'il s'agit de l'appauvrissement en ressources alimentaires (campagnols)
- **Les éoliennes**, sources d'impact pour ces

espèces. La collision survient principalement au moment des parades où le mâle se retrouve à hauteur de pale

- **La raréfaction des habitats naturels sous la pression humaine**. La perte de leurs milieux naturels les a conduits à investir les milieux cultivés, notamment les champs de céréales, soumis à des dérangements. Le principal risque est la mortalité accrue des nichées au moment des moissons, notamment si elles sont précoces car l'envol des jeunes est souvent postérieur à leur date.

Le saviez-vous ?

Fait rare pour des rapaces, le nid des busards est établi au sol. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les nids sont principalement installés en cultures céréalières, mais des cas de nidification en milieu naturel sont encore relatés (roselière, coupe forestière, lande). Les busards forment régulièrement des mini-colonies, il n'est donc pas rare de trouver des nids relativement proches les uns des autres, parfois même dans la même parcelle !



UN ALLIÉ POUR LES CULTURES PAR SON RÔLE DE RÉGULATEUR DE CAMPAGNOLS

Rapaces peu puissants, les busards **consomment très majoritairement des petites proies** : le **Campagnol des champs** représente l'essentiel de leur menu (80 à 90 %). Ainsi, les années de pullulation de campagnols correspondent aux années où les busards se reproduisent le mieux ! Ce régime alimentaire est **complété de petits oiseaux** (Bergeronnette printanière, Alouette des champs), **d'insectes** (Grande sauterelle verte) et **parfois de lézards**. Une famille de busards consomme près de **1 000 à 1 500 proies par saison de nidification**.

Les busards **chassent en volant**, ils détectent leurs proies à l'ouïe et à la vue. Dès qu'un rongeur est localisé, l'oiseau fait un crochet et **se laisse tomber pour le saisir**. Ils chassent sur les bordures de parcelles et les chemins, mais aussi directement dans les parcelles, là où d'autres prédateurs ne vont pas lorsque



Mâle de Busard cendré ayant capturé un campagnol.

les cultures sont hautes. Ils assurent ainsi une pression sur toute la parcelle.

Le territoire de chasse est très variable selon la disponibilité des proies. Les busards sont donc des **auxiliaires précieux** pour les agriculteurs dans le contrôle des campagnols.

UN DESTIN LIÉ À L'HOMME

Difficile de trouver un oiseau dont le destin est plus lié aux activités humaines (agricoles) que le busard.

Pour empêcher la destruction des nichées lors de la moisson, les ornithologues s'emploient depuis des décennies à repérer les nids dans les céréales pour installer **une protection avant la récolte**, en accord avec les agriculteurs. Ainsi chaque année, ce sont près d'une centaine de nids qui sont suivis (et protégés le cas échéant) dans le Nord et le Pas-de-Calais par une poignée de passionnés appelés busardeux.

Le drone est utilisé pour détecter les nids du busard, les localiser et les surveiller.

L'utilisation de cet outil est une méthode qui se révèle optimale car elle permet : un gain de temps, un dérangement moins important pour le couple de busards, l'absence de trace et d'odeur pouvant guider un prédateur au nid et également l'absence d'intrusion humaine dans le champ (donc moins de dommages aux cultures pour l'agriculteur).



Nid de busards dans un champ de blé pris au drone.

Le saviez-vous ?



Au moment des moissons, la Chambre d'agriculture diffuse un message auprès des agriculteurs pour les sensibiliser à l'intérêt de préserver les nids des busards avant les moissons. En 2023, 133 nids ont été détectés permettant l'envol d'au moins 276 jeunes.

BIENTÔT LA MOISSON, QUE FAIRE ?

MAINTENIR QUELQUES MÈTRES CARRÉS DE CÉRÉALES : dès qu'un nid de busard est détecté dans l'une de vos parcelles, une cage est posée par un ornithologue en accord avec l'exploitant agricole afin de protéger la couvée des prédateurs. Si les jeunes ne sont pas volants à la moisson, la mise en place d'un carré non moissonné signalisé par 4 piquets et de la rubalise sera préconisé.



Cage de protection (1mx1m)

QUE FAIRE SI VOUS DÉCOUVREZ UN NID ?
Lors de la découverte d'un nid de busards, appelez rapidement le GON au **07.83.99.88.29** (7 jours sur 7) ou le **03.20.53.26.50**. Les ornithologues vous contacteront pour prodiguer des conseils et intervenir si besoin est. Faites bien attention en le contournant car les poussins âgés peuvent s'éloigner de quelques mètres du nid.



Balisage d'un nid de busards



Le saviez-vous ?

De 2016 à 2023, le GON (Groupe ornithologique et naturaliste) a participé à un programme de BAGUAGE EUROPÉEN avec la pose de marques alaires colorées sur les ailes des poussins, permettant la reconnaissance à distance des individus.

Grâce aux contrôles des marques réalisées par des ornithologues, le suivi de ces oiseaux ne nécessite pas de recapture. 172 jeunes Busards des roseaux ont été bagués et marqués dans le Nord et le Pas-de-Calais dont certains ont été contrôlés au Sénégal !



Contacts :

• Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais :
03 21 60 57 60 - contact-agroenvironnement@npdc.chambagri.fr
hautsdefrance.chambre-agriculture.fr

• GON (Groupe Ornithologique et Naturaliste) agrément régional des Hauts-de-France :
03 20 53 26 50 - gon.fr